

**MANOUSH**  
Société par actions simplifiée au capital de 2 599 128,39 euros  
Siège social : 11bis rue Bachaumont - 75002 PARIS  
RCS PARIS 445 386 212  
La "Société"

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre à 16 heures,

Les Associés de la Société se sont réunis au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Monsieur Julien KOUHANA propriétaire de 15.799 actions,
- Madame Frédérique TROU ROY propriétaire de 3.950 actions,

Soit un total de 19.749 actions représentant 100% du capital.

Monsieur Julien KOUHANA assure la présidence de la séance en sa qualité de Président (ci-après le « Président de séance »).

Monsieur Jean-Paul SEGURET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le quorum est atteint, la totalité des actions composant le capital social étant représentée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- La copie des convocations,
- Les statuts de la Société,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare qu'aucune demande de documents ou renseignements n'a été formulée par les Associés, ni aucune requête d'inscription de projet de décision à l'ordre du jour. Les Associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle que les Associés ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

F.T. 

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fin de mandat du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant ;
- Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Le Président de séance donne successivement lecture des rapports de gestion et du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions légales.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président de séance soumet au vote les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025  
et quitus au Président et au Commissaire aux comptes)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un résultat net de **(102 123) euros**.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et ce conformément aux dispositions de l'article 39 4° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes des conventions  
visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, en approuve purement et simplement les termes.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte d'un montant de **(102 123) euros**, décide de l'affecter en totalité au compte " Report à nouveau" qui s'élève après affectation à la somme de **2 984 710 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

F.T 

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Fin du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant)*

Après avoir rappelé que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Paul SEGURET, et de son suppléant, le Cabinet Jean LEBIT, prennent fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler lesdits mandats et de ne pas pourvoir à leur remplacement en l'absence d'obligation légale ou statutaire.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour le dépôt et les formalités)*

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs à la société MEDIALEX, dont le siège est situé 10 rue de Breil – CS 56324, 35063 Rennes cedex, ou à toute personne que MEDIALEX pourra se substituer, à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, et partout où il sera besoin, et, en conséquence, de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées au nom et pour le compte de la Société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée et le Président de séance.



**Julien KOUHANA**  
Président de séance



**Frédérique TROU ROY**  
Associée

# **MANOUSH**

Société par actions simplifiée

11, rue Bachaumont

75002 - PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes**

### **Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2025

JEAN PAUL SEGURET  
11, rue de la Ferme  
92200 – NEUILLY-SUR-SEINE

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## **MANOUSH**

Société par actions simplifiée  
11, rue Bachaumont  
75002 - PARIS

---

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2025

---

Aux Associés de la société MANOUSH,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MANOUSH SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport du Président.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2025

Le commissaire aux comptes



Jean Paul SEURET

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	204 214	87 060	117 154	119 283
	Fonds commercial (1)	1 900 000		1 900 000	1 900 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 640 405		1 640 405	1 640 405
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	833 335	758 180	75 156	52 516
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	10		10	10	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	116 186		116 186	114 937	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>4 694 151</b>	<b>845 239</b>	<b>3 848 912</b>	<b>3 827 151</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	774 623		774 623	987 215
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 532 602	87 752	1 444 851	1 683 360	
Autres créances	240 968		240 968	233 825	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 428		1 428	1 428	
<b>DISPONIBILITES</b>	1 493 670		1 493 670	2 912 482	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	868 525		868 525	725 364
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 911 817</b>	<b>87 752</b>	<b>4 824 066</b>	<b>6 543 675</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	2 095		2 095	22 360	
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>9 608 063</b>	<b>932 991</b>	<b>8 675 072</b>	<b>10 393 186</b>

(1) dont droit au bail	1 900 000	1 900 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	116 186	19 752
(3) dont créances à plus d'un an		

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2025

31/03/2024

		31/03/2025	31/03/2024
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	2 599 128	2 599 128
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	145 969	145 969
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	3 068 833	2 970 959	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(102 123)</b>	<b>97 874</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 711 807</b>	<b>5 813 931</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 908	665 828
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 908</b>	<b>665 828</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	868 415	1 242 877
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471 179	682 314
	Dettes fiscales et sociales	103 285	254 938
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 512 556	1 727 368	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>2 955 435</b>	<b>3 907 497</b>
	Ecarts de conversion passif	5 922	5 930
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 675 072</b>	<b>10 393 186</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(102 123,35)	97 873,88
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 281 997	3 336 594
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	295 648	274 331
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2025

31/03/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	1 502 069	522 978	2 025 047	3 504 113
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	404 424	989	405 413	1 417 459
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 906 493</b>	<b>523 967</b>	<b>2 430 460</b>	<b>4 921 572</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			11 340	27 955
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			20 108	783 915	
Autres produits			45 984	20 296	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>2 507 892</b>	<b>5 753 738</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			609 863	1 037 403
	Variation de stock			212 592	263 697
	Achats de matières et autres approvisionnements			90 908	261 873
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 318 447	1 957 290
	Impôts, taxes et versements assimilés			15 930	33 376
	Salaires et traitements			603 195	583 601
	Charges sociales du personnel			198 408	184 079
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			29 680	29 249
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			15 234	1 063 399	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 094 257</b>	<b>5 413 968</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(586 365)</b>	<b>339 770</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2025

31/03/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(586 365)	339 770
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 615	27 600
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	22 360	7 111
	Différences positives de change	36 717	80 913
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>67 692</b>	<b>115 624</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 908	22 360
	Intérêts et charges assimilées (4)	18 385	21 106
	Différences négatives de change	81 345	177 664
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>101 637</b>	<b>221 131</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(33 945)</b>	<b>(105 507)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(620 311)</b>	<b>234 263</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	26 527	7 061
	Sur opérations en capital	215 180	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	643 468	1 050 000
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>885 175</b>	<b>1 057 061</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	366 987	116 821
	Sur opérations en capital		1 050 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 271
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>366 987</b>	<b>1 169 093</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>518 188</b>	<b>(112 032)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			24 357
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 460 758</b>	<b>6 926 422</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 562 882</b>	<b>6 828 548</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(102 123)</b>	<b>97 874</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 675 072** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 460 758** euros et un total **charges** de **3 562 882** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-102 123** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- logiciel informatiques : de 1 an à 3 ans
- site internet et logo Manoush : 5 ans
- agencements, aménagements, installations des boutiques : de 5 ans à 8 ans
- agencements, aménagements, installations des stands : de 3 ans à 8 ans
- matériel de bureau et informatique : de 3 ans à 8 ans
- mobilier : de 5 ans à 8 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Lorsque la valeur d'utilité des fonds de commerce et droits au bail est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Fonds de commerce**

L'ordonnance n°2015-900 et le décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 transpose la directive comptable 2013/34 de l'union européenne. En conséquence la SAS Manoush est tenue d'apprécier la valeur de ces fonds commerciaux et a procédé à des tests de dépréciation comparant la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

En juillet 2018, les fonds de commerce ont fait l'objet d'une expertise par le Cabinet José Martin. Les fonds ont été valorisés sur la base de la valeur locative. Il ressort de cette évaluation que la valeur du marché est supérieure à la valeur comptable.

Une transmission universelle du patrimoine de la société MANOUSH BOUTIQUE a été réalisée au 31 octobre 2020 générant un actif incorporel pour 1.640 K€.

Aucune dépréciation n'a été constatée.

## **Immobilisations financières et VMP**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## **Cessions droits aux bails**

Le 21 décembre 2023 Manoush a cédé pour un montant de 350.000€, à la société LOBST le droit au bail de la boutique de DEAUVILLE.

Le 23 janvier 2024 Manoush a cédé pour un montant de 1.050.000€, à la société LOBST le droit au bail de la boutique de CANNES.

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des stocks est déterminée en fonction de leur valeur probable de réalisation.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Indemnité départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 70 567 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Taux d'actualisation : 3.17 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Habillement et articles textiles
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 - donnees prov.

## **Faits marquants de l'exercice 2024:**

- Vente du droit au bail du siège social rue Bachaumont.
- Agent USA avec un beau démarrage des vente wholesale.
- Rationalisation des coûts par la baisse du nombre de boutiques et salariés.
- Externalisation de la gestion du stock par une société de logistique.

## **Faits marquants post-clôture:**

- Fermeture de la boutique Rue Montmartre le 31 juillet 2025.
- Nouveau site internet en juin 2025.
- Changement d'ERP en date du 1er juillet 2025.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 738 119		6 500			3 744 619
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 738 119</b>		<b>6 500</b>			<b>3 744 619</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	688 317		41 092			729 409
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	101 328		2 599			103 927
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>789 644</b>		<b>43 691</b>			<b>833 335</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	10					10
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	114 937		52 751		51 502	116 186
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>114 947</b>		<b>52 751</b>		<b>51 502</b>	<b>116 196</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 642 710</b>		<b>102 943</b>		<b>51 502</b>	<b>4 694 151</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2025
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	78 431	8 629		87 060
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>78 431</b>	<b>8 629</b>		<b>87 060</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	640 130	18 448		658 578
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	96 998	2 604		99 602
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>737 128</b>	<b>21 052</b>		<b>758 180</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>815 559</b>	<b>29 680</b>		<b>845 239</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2025
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	22 360	1 908	22 360	1 908
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	643 468		643 468		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>665 828</b>	<b>1 908</b>	<b>665 828</b>	<b>1 908</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	87 752			87 752
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>87 752</b>			<b>87 752</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>753 580</b>	<b>1 908</b>	<b>665 828</b>	<b>89 659</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		1 908	22 360 643 468	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/03/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	116 186	116 186	
	Clients douteux ou litigieux	97 227	97 227	
	Autres créances clients	1 435 375	1 435 375	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	151 559	151 559	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 582	4 582	
	Impôts sur les bénéfices	28 676	28 676	
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 536	51 536	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 411	4 411	
	Divers	154	154	
	Groupe et associés (2)	49	49	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	868 525	868 525	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 758 282</b>	<b>2 758 282</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		49		

		31/03/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	295 648	295 648		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	572 767	411 885	160 882	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	471 179	471 179		
	Personnel et comptes rattachés	30 880	30 880		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 532	43 532		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 685	16 685		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 187	12 187		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 512 556		1 512 556	
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 955 435</b>	<b>1 281 997</b>	<b>1 673 438</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		395 532			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

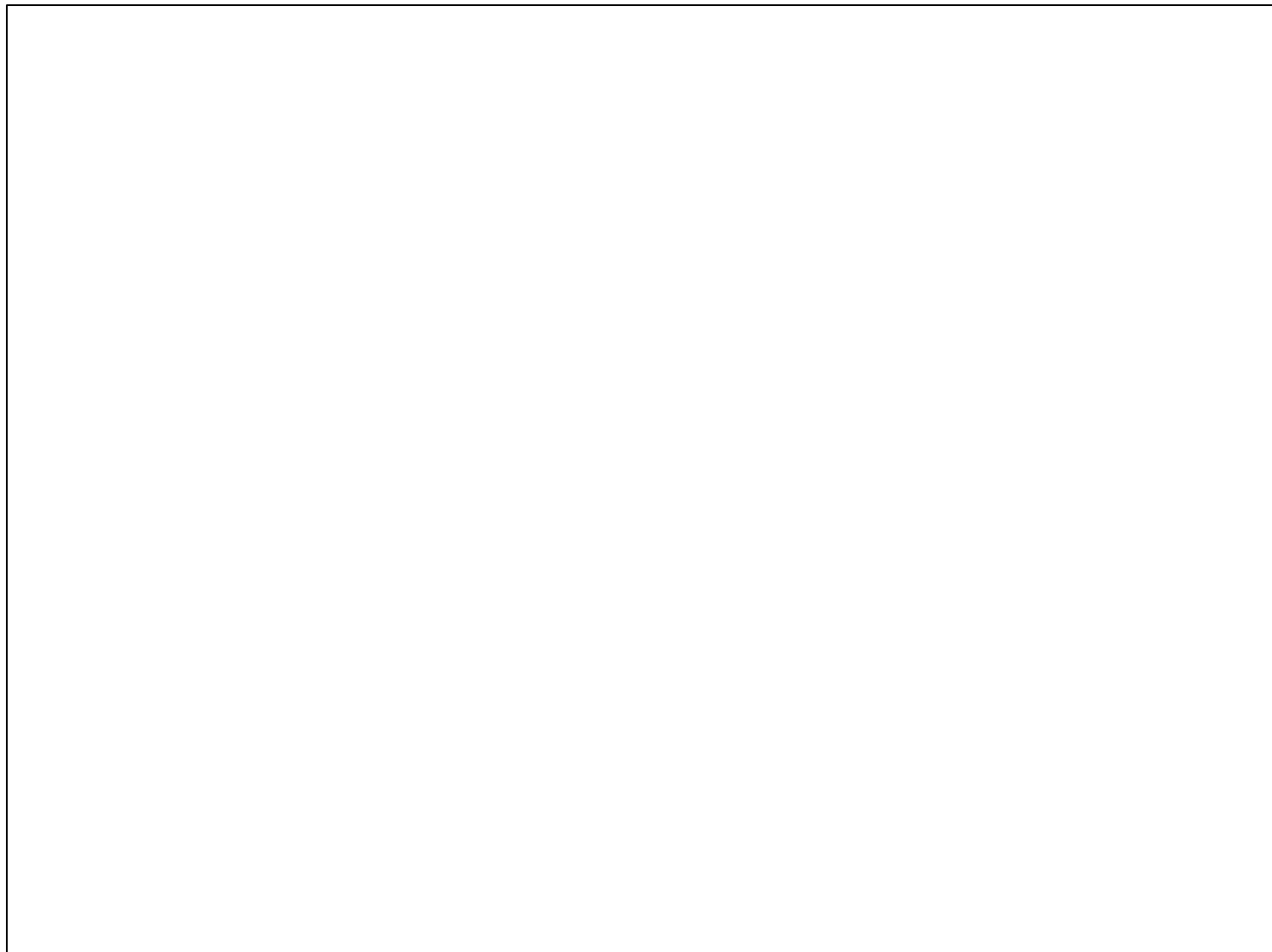
# Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Observations

Achetés avec protection juridique	1 900 000	DROIT AU BAIL
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	1 640 405	MALI DE TUP
<b>TOTAL</b>	<b>3 540 405</b>	



## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2025

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>61 265</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>61 111</b>
<i>FACTURE A ETABLIR</i>	<i>61 111</i>	
<b>Autres créances</b>		<b>154</b>
<i>TAXE APP CANNES</i>	<i>29</i>	
<i>FORM CONT.DEAUV</i>	<i>62</i>	
<i>FORM CONT.CANNES</i>	<i>63</i>	

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2025

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>79 097</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>3 497</b>
<i>INT.COURU NON ECHU S/EMPT</i>	363	
<i>INT.ET AGIOS BANQUE</i>	3 134	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>25 270</b>
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	25 270	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>50 330</b>
<i>PROV.CP A PAYER BACHAUMON</i>	22 714	
<i>PROV.CP A PAYER JOUR</i>	2 808	
<i>PROV.CP A PAYER FOUR</i>	3 675	
<i>CS/CP A PAYER BACHAUMONT</i>	9 115	
<i>CS/CP A PAYER JOUR</i>	740	
<i>CS/CP A PAYER FOUR</i>	770	
<i>ETAT CHARGE A PAYER SIEGE</i>	1 234	
<i>ETAT CHARGE A PAYER JOUR</i>	297	
<i>ETAT CHARGE A PAYER FOUR</i>	484	
<i>TAXE APP SIEGE</i>	1 723	
<i>TAXE APP JOUR</i>	269	
<i>TAXE APP FOUR</i>	582	
<i>TAXE APP DEAUVILLE</i>	594	
<i>FORM CONT.SIEGE</i>	3 838	
<i>FORM CONT.JOUR</i>	513	
<i>FORM CONT.FOUR</i>	974	

## Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/03/2024	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/03/2025
Capital social	2 599 128				2 599 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	145 969				145 969
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	2 970 959	97 874			3 068 833
Résultat de l'exercice	97 874	(97 874)		(102 123)	(102 123)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>5 813 931</b>			<b>(102 123)</b>	<b>5 711 807</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 813 931

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 813 931

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (102 123)

# Capital social

Etat exprimé en euros

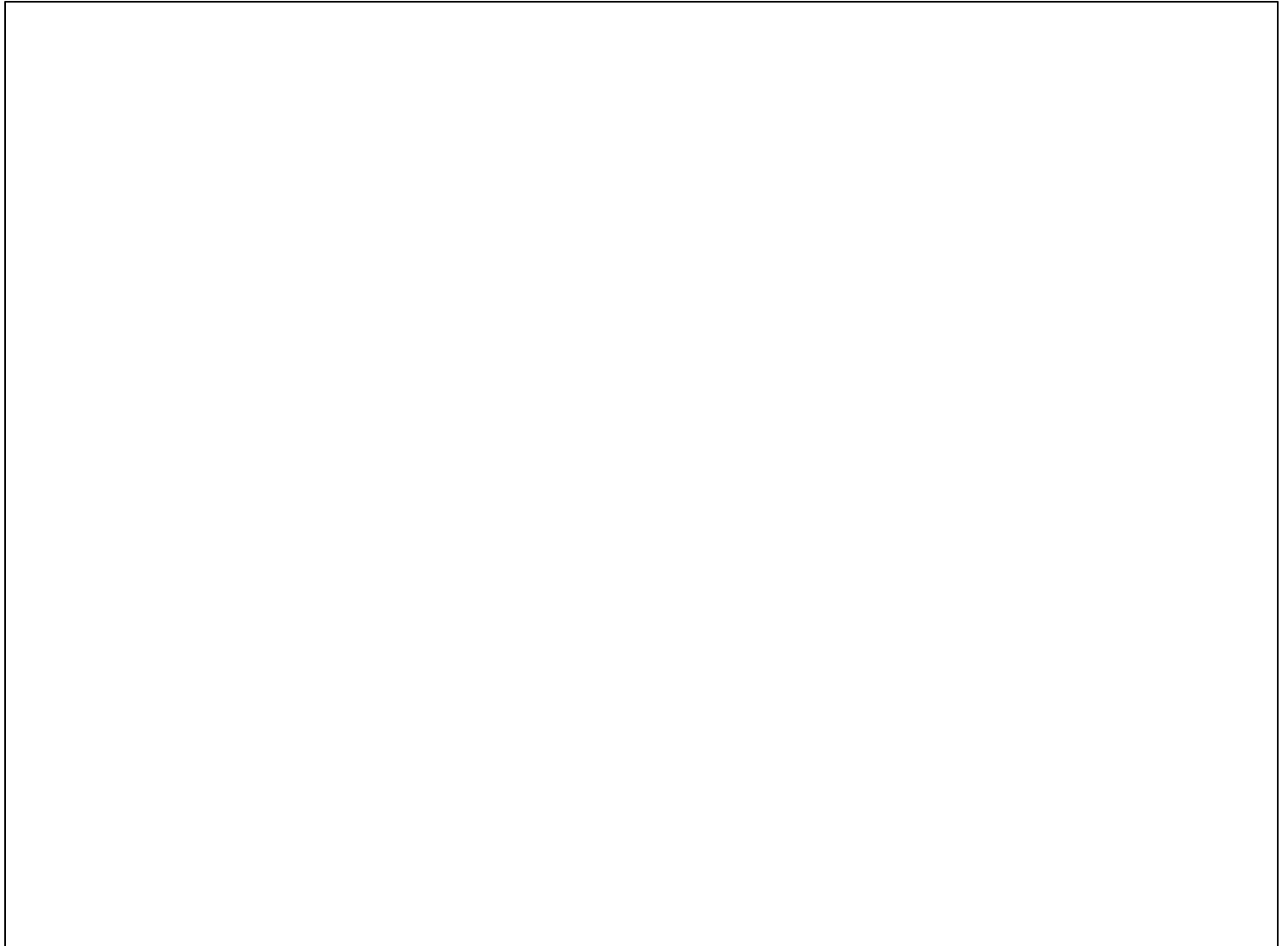
31/03/2025

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/03/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice		19 749,00	131,6081	2 599 128,39
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>19 749,00</b>	<b>131,6081</b>	<b>2 599 128,39</b>



# Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	(620 311)		<b>(620 311)</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL ( et participation )	518 188		<b>518 188</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>(102 123)</b>		<b>(102 123)</b>

(1) après retraitements fiscaux.

## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
Nantissement fonds de commerce PGE (GARANTIE A HAUTEUR 90%)	456 663	
	<b>456 663</b>	
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>456 663</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

## Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

## Effectif moyen

31/03/2025

Interne

Externe

	31/03/2025	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		10	
Professions intermédiaires			
Employés		3	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	

## Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/03/2025

<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>885 175</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b> <i>PRODUITS SUR EX ANT</i>	26 527	<b>26 527</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b> <i>AUTRES PROD EXCEPT ANT</i>	215 180	<b>215 180</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b> <i>REPRISE SUR PROV/ EXCEPTINNEL</i>	643 468	<b>643 468</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>366 987</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b> <i>AMENDES PENALITEES</i>	7 806	<b>366 987</b>
<i>DONS LIBERALITES</i>	8 920	
<i>CHARGES EXCEPT.DIVERSES</i>	187 885	
<i>AUT.CHGE EXP/OP GESTION</i>	110 813	
<i>Chrges excep. / ex. antérieur</i>	51 564	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>518 188</b>